



FAITES LE POINT SUR VOTRE SANTÉ

La MGEN et l'Assurance Maladie vous proposent de passer un examen périodique de santé (*pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie, sans avance de frais de votre part*).

Pour quoi ? Pour faire le point sur votre état de santé. Pour dépister au plus tôt une éventuelle affection. Pour gérer au mieux votre capital santé.

Quand ? A tout moment, avec toutefois un délai minimum de 12 mois entre deux examens périodiques de santé.

Pour qui ? Tous les membres de la famille, assurés sociaux ou ayants droit, dès l'âge de six ans.

Aucun soin n'est prodigué lors de l'examen de santé.



POUR BÉNÉFICIER DE L'EXAMEN PÉRIODIQUE DE SANTÉ

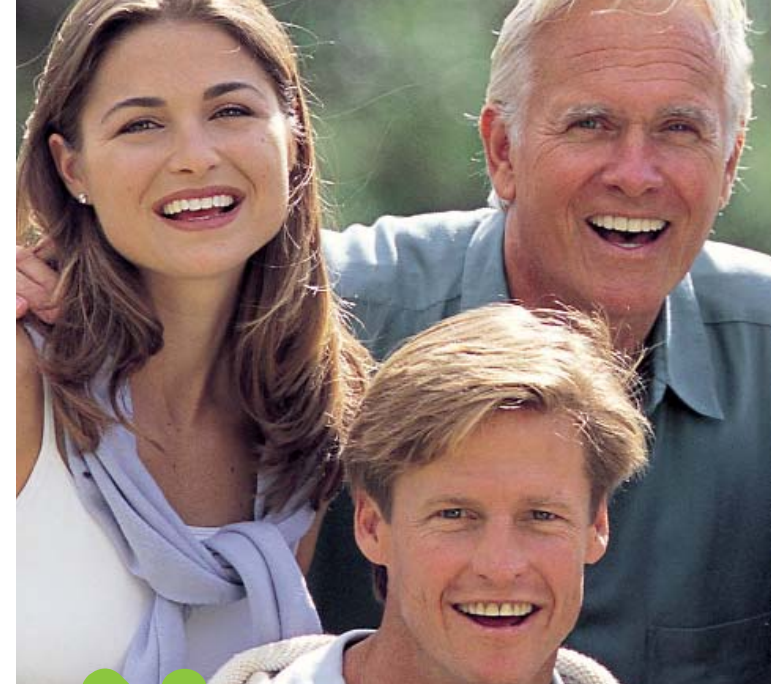
à Strasbourg : prenez rendez-vous avec le Centre de Santé Mutualiste de la MGEN au 03 88 21 14 68 ou 03 88 21 14 60

ou envoyez la demande d'inscription à l'intérieur du dépliant au :
Centre d'Examens de Santé
4 place du Pont aux Chats
67000 Strasbourg

*Comment s'y rendre : Tram E ou C : arrêt Gallia,
Bus ligne 10 : arrêt St Guillaume*

à Sélestat : prenez rendez-vous avec le Centre d'Examens de Santé au 03 88 92 34 68

ou envoyez la demande d'inscription à l'intérieur du dépliant au :
Centre d'Examens de Santé
Antenne du CES de Colmar
5 avenue de la Liberté
67600 Sélestat



Faites le
point sur votre santé !

BÉNÉFICIEZ
dès maintenant d'un
EXAMEN DE SANTÉ
pris en charge par
l'Assurance Maladie

